



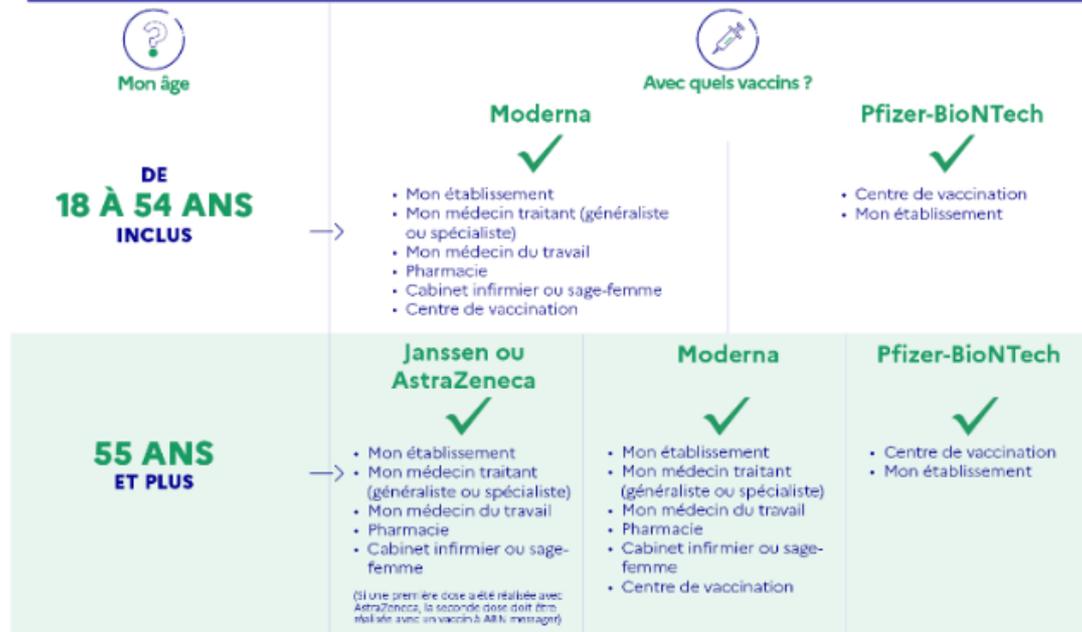
## La vaccination obligatoire POUR CERTAINES PROFESSIONS



### La vaccination est obligatoire pour :

- Les professionnels du secteur de la santé\*
- Les professionnels ou bénévoles exerçant dans les mêmes locaux que ces professions\*
- Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire\*
- Les professionnels du secteur médico-social\*
- Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile\*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels\*
- Les étudiants ou élèves en formation pour ces professions\*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes\*

\* Liste complète sur [www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale)



#### N.B. :

- L'obligation de vaccination pour ces professions sera effective à compter du 15 septembre. Par dérogation, les personnes ayant reçu une première injection à cette date auront jusqu'au 15 octobre pour compléter leur schéma vaccinal.
- L'ensemble de ces professions doivent présenter depuis le lundi 9 août un pass sanitaire (certificat de vaccination ou la preuve d'un test RT-PCR, antigénique, autotest supervisé par un professionnel datant de moins de 72 h ou un certificat de rétablissement de la Covid-19) pour accéder aux établissements de santé et médico-sociaux.

Pour retrouver toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)

version : vendredi 20 août 2021





# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
<b>0 à 11 ans inclus</b>		→ Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
<b>12 à 17 ans inclus</b>	<b>Quelle que soit ma situation</b>		✓ <ul style="list-style-type: none"> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> <li>Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>	✓ <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>
<b>18 à 54 ans inclus</b>	<b>Quelle que soit ma situation</b>		✓ <ul style="list-style-type: none"> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> <li>Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>	✓ <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>
<b>55 ans et plus</b>	<b>Quelle que soit ma situation</b>	✓ <ul style="list-style-type: none"> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> <li>Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>A domicile</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul> <small>(Si une première dose a été réalisée avec AstraZeneca, la seconde dose doit être réalisée avec un vaccin à ARN messager)</small>	✓ <ul style="list-style-type: none"> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> <li>Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>	✓ <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> <li>Mon lieu d'hébergement (EHPAD et USLD)</li> </ul>

**N.B. :**

- Les personnes ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est possible dès le premier trimestre et recommandée au deuxième trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](https://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)





## La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).  
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel entre 3 et 6 mois après la dernière injection, sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Moderna	Pfizer-BioNTech
<b>12 à 17 ans inclus</b>		Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
<b>18 à 64 ans inclus</b>	<p>J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen →</p> <p>J'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité →</p> <p>Dans toutes les autres situations →</p>	<p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> <li>Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>	<p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>
<b>65 ans et plus</b>	Quelle que soit ma situation →	<p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>Médecin du travail</li> <li>Pharmacie</li> <li>Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> </ul>	<p><b>Je reçois une dose de rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de vaccination</li> <li>Mon lieu de soin</li> <li>Mon lieu d'hébergement (EHPAD et USLD)</li> </ul>

- Le rappel vaccinal se fait forcément avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna, quel que soit le vaccin utilisé précédemment).
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.
- Les personnes ayant eu la Covid-19 après un schéma vaccinal complet ne sont pas éligibles au rappel.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)



version: 7 septembre 2021

Contact presse : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)